

4. Commission des transports du Québec;
 5. Bottin Qualité Logi-être – FADOQ;
 6. Fédération québécoise des municipalités – Calendrier de formation;
 7. Transports Québec – Compte rendu de réunion;
 8. MAMROT;
6. Achat d'un photocopieur;
 7. Règlement 2014-05 – CLSC – Paiement;
 8. Dérogations mineures :
 1. Monsieur Patrick Castonguay;
 2. Monsieur Réal Beaulieu;
 3. Monsieur Sylvain Pineault;
 9. Richard Poirier et Frères électrique Ltée;
 10. Nomination d'un chemin privé;
 11. Route du Lac Malcolm;
 12. Question sur la sécurité routière;
 13. Demandes d'appui :
 1. Société Saint-Jean-Baptiste;
 2. Aféas de Sayabec;
 3. Maison des Jeunes;
 4. Uniboard Canada;
 5. Club de Motoneige – Vallée de La Matapédia;
 6. Les Voix de la Vallée;
 14. Invitations :
 1. Ministère des Transports;
 2. Gala Artquimédia;
 3. MRC de La Matapédia – Vitalité culturelle;
 4. Positionnement stratégique;
 15. Service des Premiers Répondants;
 16. Règlement 2012-03 – Rues de la municipalité – Paiement;
 17. Règlement 2014-02 – Uniboard;
 18. Réserve financière – Assainissement des eaux;
 19. Taxe d'accise 2014-2018 – Paiement – BPR – Groupe-conseil;
 20. Poste d'opérateur saisonnier régulier;
 21. Subvention et contribution du réseau routier local;
 22. Camp musical du Lac Matapédia;
 1. Pacte rural;
 2. Base de béton pour enseigne;
 23. MRC de La Matapédia – Société d'Habitation du Québec;
 24. MAMROT – Formulaire de l'eau potable;

25. Inspec-Sol;
26. Rapport trimestriel – Troisième trimestre;
27. Matières résiduelles – Appel d’offres regroupé;
28. Prix Hommage bénévolat-Québec 2015;
29. Affaires nouvelles :
 1. Place aux jeunes;
 2. Appui CLD de La Matapédia;
 3. Invitation SADC-Office du tourisme;
30. Période de questions;
31. Prochaine réunion – 17 novembre 2014;
32. Levée de l’assemblée.

Résolution 2014-11-453

Procès verbal

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d’adopter les procès-verbaux d’octobre 2014 transmis trois jours à l’avance aux élus municipaux.

Résolution 2014-11-454

Comptes à accepter

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec que les comptes du mois d’octobre 2014 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 40 043.19 \$, les crédits étant disponibles au budget.

NOM DES COMPTES	MONTANTS
ADMQ	627.74 \$
ALARMES 911 RIMOUSKI INC.	180.96 \$
BELL MÉDIA INC.	613.20 \$
AU GENTIL MUGUET	51.74 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L’EST	240.91 \$
CAINLAMARRE CASGRAIN	137.97 \$
CENTRAIDE BAS-ST-LAURENT	50.00 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	245.71 \$
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	56.02 \$
CHAMBRE DE COMMERCE	900.00 \$
9203-1004 QUÉBEC INC.	291.27 \$
CLUB LIONS DE SAYABEC	46.04 \$
COMITÉ CULTURE ET CONCERTATION DE SAYABEC	200.00 \$
COMITÉ DE LA GUIGNOLÉE	250.00 \$
CONSTRUCTION GHISLAIN D’AMOURS	229.95 \$
COOP FORESTIÈRE	2 583.70 \$
LES CUISINES CD	172.46 \$

DOMPIERRE GILBERT	900.00 \$
ÉBÉNISTERIE B.CÔTÉ	546.13 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER	10.00 \$
ÉQUIPEMENTS BELZILE INC.	308.12 \$
FAMILI-PRIX AUBERT LÉVESQUE	41.01 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	24.00 \$
GARAGE RAYMOND TURCOTTE INC.	246.81 \$
GESTION CONSEILS PMI	517.39 \$
GROUPE LECHASSEUR	10 062.20 \$
GROUPE VOYER INC.	3 519.68 \$
TROUPE DE THÉÂTRE SEBEC	150.00 \$
LA CHORALE DE SAYABÈC	100.00 \$
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC.	140.85 \$
LA MATAPÉDIENNE	52.49 \$
ACCENT MEUBLES	1 143.99 \$
LES ENTREPRISES F.A.D. MARIN	445.00 \$
MAISON DES FAMILLES DE LA MATAPÉDIA	500.00 \$
MATICSOLUTIONS INC.	205.95 \$
MAURICE BÉLANGER PAYSAGISTE INC.	1 103.76 \$
OPÉRATION NEZ ROUGE	125.00 \$
GESTION D'ACTIFS GLADU INC.	84.05 \$
PAUSE CAFÉ MAT INC.	105.00 \$
PELLETIER ANTOINE	257.66 \$
POIRIER MARIE-CLAUDE	1 000 .00 \$
PRODUCTIONS QUÉBEC MULTIMÉDIA	86.06 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	698.88 \$
PUROLATOR COURRIER LTD	54.77 \$
RACJ-QUÉBEC	84.00 \$
RAYNALD BOUCHARD AUTOMOBILES	247.82 \$
REGULVAR	661.11 \$
ROTISSERIE ST-HUBERT	69.41 \$
RICHARD POIRIER ET FRÈRES	979.37 \$
ROUSSEL BERMOND	42.75 \$
SONIC	4 404.48 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	853.99 \$
SUPERMARCHÉ BERGER INC.	25.90 \$
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	142.85 \$
MÉDIA TRANSCONTINENTAL	293.18 \$
TRANSPORT MARTIN ALAIN INC.	2 931.86 \$
TOTAL	40 043.19 \$

Dépôt de documents :

- 5.1 Remerciements du Syndicat de l'Enseignement de la Région de la Mitis pour l'appui apporté concernant la solidarité envers les élèves dans le besoin;
- 5.2 Une lettre du CAUREQ annonçant la redistribution d'un montant de 3 017.42 \$ concernant les excédents pour l'année financière 2013 et 2014;
- 5.3 Une lettre du 7 octobre 2014 provenant de monsieur Pierre-Yves Boivin, directeur principal du CN sur la Subdivision Mont-Joli, vise à rassurer les élus sur la sécurité ferroviaire dans notre région;
- 5.4 Une correspondance datée du 10 octobre 2014 de la Commission

des Transports nous informe que suite à des audiences publiques concernant Autocars Orléans Express, une décision a été rendue. Le texte intégral de la décision peut être consulté sur le site Internet au www.ctq.gouv.qc.ca;

- 5.5 Réception d'une copie du bottin Qualité Logi-être 2014-2015. Ce bottin se veut un outil de référence pour les aînés, les familles, les proches et les intervenants qui recherchent une résidence privée pour aînés adaptée aux besoins de ceux-ci;
 - 5.6 La Fédération québécoise des municipalités a élaboré son calendrier de formation pour la prochaine année et la Municipalité de Sayabec a reçu celui-ci et en a remis une copie à chaque membre du Conseil municipal;
 - 5.7 Réception d'un compte-rendu de la réunion organisé par le ministère des Transports du Québec qui s'est tenue le 5 novembre 2014 à l'Hôtel Rimouski.
 - 5.8 Réception d'un courrier électronique en provenance de la Direction des infrastructures du MAMROT à l'effet que la reddition de comptes 2010-2013 fait l'objet d'une acceptation et que le vérificateur externe de la Municipalité, Malette de Mont-Joli, doit procéder à la vérification de notre dossier.
-
-

Résolution 2014-11-455

Fonds de roulement – Photocopieur

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'achat sur une période de 60 mois d'un photocopieur au coût de 12 650 \$, plus 632.50 \$ pour la TPS et 1 261.84 \$ pour la TVQ pour un total de 14 544.34 \$, taxes comprises. Le paiement sera effectué à partir du fonds de roulement de la Municipalité.

Le conseil municipal autorise qu'une somme de 13 119.40 \$ comprenant l'achat du photocopieur et le 37.20 % de la TVQ au montant de 469.40 \$ soit appropriée en provenance du fonds de roulement pour l'acquittement de la facture.

Le montant de la TPS de 632.50 \$ et le 62.80 % restant de la TVQ au montant de 792.44 \$ seront payés à même le budget courant, soit le compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale. Ce montant sera remboursé sur une période de 5 ans à compter du premier lundi de décembre 2015 à raison de 2 623.88 \$ en 2015, 2 623.88 \$, en 2016, 2 623.88 \$ en 2017, 2 623.88 \$ en 2018 et 2 623.88 \$ en 2019.

Résolution 2014-11-456

Règlement 2014-05 – CLSC

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 5121 à monsieur Pierre Chabot, notaire, au coût de 590.90 \$, incluant les taxes, pour des honoraires professionnels dans le dossier de la décontamination du 7, boulevard Joubert Ouest à

Sayabec dans le cadre du règlement 2014-05.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 545.84 \$ correspondant à la somme du sous-total des factures et 37.20 % de la TVQ au montant de 14.84 \$ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2014-05. Le montant de la TPS de 20.00 \$ ainsi que le 62.80 % restant de la TVQ au montant de 25.06 \$ seront financés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2014-11-457

**Dérogation mineure –
Monsieur Patrick
Castonguay**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter la dérogation mineure de monsieur Patrick Castonguay et de madame Jacynthe Cloutier demeurant au 15, rue Roger à Sayabec et portant le numéro DPDRL140155.

Les propriétaires désirent régulariser la localisation de la résidence qui ne respecte pas les normes d'implantation prescrites par la réglementation en vigueur.

Selon le règlement de zonage de la Municipalité de Sayabec, une distance de 7 mètres doit être respectée entre le bâtiment principal et la limite avant à l'intérieur de la zone 96Ha. La résidence concernée par la demande est située à ± 6.75 mètres de la limite avant, donc un empiètement de 0.25m.

Résolution 2014-11-458

**Dérogation mineure –
Monsieur Réal Beaulieu**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter la dérogation mineure de monsieur Réal Beaulieu et de madame Huguette Moreau demeurant au 17, boulevard Joubert Ouest à Sayabec et portant le numéro DPDRL 140211.

Les demandeurs désirent régulariser l'emplacement du garage qui ne respecte pas la marge de recul avant de la rue Lacroix.

Selon la réglementation municipale, le garage devrait respecter une distance de 5 mètres de la limite avant. Après la réalisation des travaux, le garage est localisé à ± 4 mètres de la limite avant, donc un empiètement de ± 1 mètre dans la marge de recul avant.

Résolution 2014-11-459

**Dérogation mineure –
Monsieur Sylvain Pineault**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par

les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Sylvain Pineault et de madame France Tardif demeurant au 61, rue Marcheterre à Sayabec.

Les demandeurs désirent obtenir l'autorisation de construire un agrandissement à la résidence de ± 5.79 mètres x ± 9.14 mètres qui ne peut respecter les normes de localisation exigées par la réglementation municipale.

Selon le règlement de zonage numéro 2005-04, l'agrandissement du bâtiment principal doit respecter une distance de 5 mètres de la rue projetée, toutefois le bâtiment étant existant et protégé par droits acquis, la distance à respecter est de ± 1.90 mètre. Une distance de 3 mètres doit être également respectée de toutes constructions. Le projet du demandeur consiste à construire un agrandissement de la résidence à ± 1.2 mètre de la rue projetée, donc un empiètement de ± 0.70 mètre dans la marge de recul prescrite. De plus, l'agrandissement sera construit à ± 1.25 mètre du garage existant, donc un empiètement de ± 1.75 mètre dans la distance à respecter.

Résolution 2014-11-460

**Fonds de roulement –
Téléphonie IP Richard
Poirier et Frères électrique
Ltée**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 34932 à l'entreprise Richard Poirier et frères Ltée, au montant de 3 133,90 \$, taxes incluses. Le paiement sera effectué à partir du fonds de roulement de la Municipalité.

Le conseil municipal autorise qu'une somme de 2 826.86 \$ comprenant l'achat et 37.20% de la TVQ soit appropriée en provenance du fonds de roulement pour l'acquittement de la facture. Ce montant sera remboursé sur une période de 5 ans à compter du premier lundi de décembre 2015 à raison de 565.38 \$ en 2015, 565.37 \$ en 2016, 565.37 \$ en 2017, 565,37 \$ en 2018 et 565.37 \$ en 2019. Le montant de la TPS de 136.29 \$ et le 62.80% restant de la TVQ seront payés au compte courant 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2014-11-461

Nomination d'un chemin

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec de nommer le chemin privé appartenant à monsieur Michel Hallé et portant les numéros de lot 5 369 389 et 5 369 390 au cadastre du Québec : Chemin Michel. Le nom choisi est le prénom du propriétaire, car le Chemin Hallé existe déjà. Le conseil municipal demande à la Commission de Toponymie du Québec d'officialiser cette voie de circulation dans notre Municipalité.

Résolution 2014-11-462

**Appel d'offres - Pose
d'asphalte route du Lac
Malcolm et route Pouliot**

CONSIDÉRANT que la demande de subvention dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local a été refusée par le Ministre des transports du Québec, monsieur Robert Poéti.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec, que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Sayabec refusent la soumission du Groupe Lechasseur Ltée dans le cadre de l'appel d'offres pour la pose d'asphalte et le décohésionnement de la route du Lac Malcolm et de la route Pouliot. Ces travaux feront l'objet d'un appel d'offres en 2015.

-
-
12. Madame Marielle Roy, conseillère, procède au tirage de la question mensuelle concernant la sécurité routière. La personne gagnante est madame Lynn Chouinard. Elle se mérite un bon d'achat de 15 \$ de la Chambre de commerce de La Matapédia.
-
-

Résolution 2014-11-463

**Demande d'appui – Société
St-Jean-Baptiste**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le versement d'un montant de 100 \$ à la Société St-Jean-Baptiste. Ce don servira pour faire l'achat de cadeaux et de petites gourmandises qui seront distribués dans le cadre de la fête de Noël pour les enfants du village qui aura lieu le 20 décembre 2014 au Centre communautaire de Sayabec.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent le paiement d'une dépense de 70 \$ afin d'appuyer la Société St-Jean-Baptiste pour l'organisation de la fête de Noël pour les jeunes du village qui aura lieu le samedi 20 décembre 2014.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2014-11-464

Demande d'appui – AFÉAS

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 375 \$ afin d'appuyer l'AFÉAS de Sayabec pour la tenue de son activité de fabrication de tire Ste-Catherine ainsi que pour la tenue d'un bingo qui aura lieu le 21 novembre 2014.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures

qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2014-11-465

Demande d'appui – Maison des Jeunes

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'informer monsieur Lorenzo Ouellet, président de la Maison des Jeunes de Sayabec, qu'ils ont reçu la correspondance du 20 octobre 2014 à l'effet qu'il demande une rencontre. Les membres du conseil municipal informent monsieur Ouellet que si le besoin se présente, une rencontre sera fixée le temps venu.

Résolution 2014-11-466

Demande d'appui –Uniboard

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'informer monsieur René Martin, superviseur en environnement et papiers bruts chez Uniboard Canada, qu'ils ont reçu la correspondance du 23 octobre 2014 concernant une demande de raccordement des balances à camion au réseau de collecte des eaux pluviales.

Une vérification auprès du Ministère de l'Environnement sera faite afin d'évaluer la faisabilité du projet, car il faut respecter la réglementation de la gestion des eaux pluviales à même les ouvrages d'assainissement des eaux de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2014-11-467

Demande d'appui – Club de motoneige de la Matapédia

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le Club de Motoneiges de la Vallée de La Matapédia à utiliser les traverses de chemins qui sont entretenues par le Club de motoneiges Vallée de la Matapédia dans les limites de la Municipalité de Sayabec et que ces dernières seront conformes à la signalisation routière.

Résolution 2014-11-468

Demande d'appui – Les Voix de la Vallée

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'achat de deux billets au coût de 20 \$ chacun afin d'encourager le Chœur les Voix de la Vallée qui tiendra un concert de Noël le dimanche 7 décembre 2014 à l'Église d'Amqui à 14 h.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur à la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2014-11-469

Invitation-Ministère des transports

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser messieurs Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, et Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à participer à une rencontre préparatoire à l'hiver 2014-2015-Secteur du Bas-Saint-Laurent. Cette rencontre, organisée par le Ministère des Transports, se tiendra le mercredi 5 novembre 2014 à compter de 13 h 30 à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup. Aucun coût d'inscription n'est relié à cette activité.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent le remboursement des frais de déplacement selon la politique en vigueur à la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2014-11-470

Invitation – Artquimédia

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de messieurs Jocelyn Caron et Robert-Luc Blaquièrre, conseillers, au Gala 2014 d'Artquimédia qui se tiendra le samedi 15 novembre 2014 à la salle Jean-Cossette d'Amqui. La soirée se déroulera en deux temps, soit le cocktail à 18 h 30 et le gala à 20 h. Le coût est de 37 \$ par personne.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent le remboursement des frais de déplacement selon la politique en vigueur à la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2014-11-471

Invitation - Tournée Vitalité culturelle

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de mesdames Marielle Roy et Ginette Lemieux et monsieur Robert-Luc Blaquièrre à la tournée Vitalité culturelle qui aura lieu le jeudi 27 novembre 2014 de 10 h à 17 h au Centre récréoculturel situé au 55, rue du Carrefour-sportif à Amqui. Le repas du midi sera offert sur place et à un prix modique. Aucun coût concernant l'activité n'est indiqué dans l'invitation.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur à la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2014-11-472

Invitation - Positionnement stratégique

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser

l'inscription de tous les membres du conseil municipal au 5 à 7 afin de préparer la rédaction de la troisième planification stratégique 2014-2019. Ce 5 à 7 aura lieu au Centre communautaire le 12 novembre 2014 à compter de 17 h. La population, les entreprises et les organismes sont invités à participer en grand nombre à cette importante rencontre de planification.

Résolution 2014-11-473

Premiers répondants

**Service de premiers répondants
Secteur Ouest de la MRC de La Matapédia**

CONSIDÉRANT Que la MRC de La Matapédia, en collaboration avec l'Agence régionale de la santé et des services sociaux du Bas-St-Laurent et du Centre de santé et de services sociaux de la Matapédia, envisage la mise sur pied d'un service de premiers répondants dans le secteur Ouest de la MRC, comprenant les municipalités de Sayabec, Val-Brillant, St-Cléophas, St-Moïse, St-Noël et St-Damase;

CONSIDÉRANT Que le service de premiers répondants vise à améliorer la rapidité d'intervention en situation d'urgence et à bonifier l'offre des services préhospitaliers auprès de la population du territoire des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT Que la MRC de La Matapédia, par le biais de son service incendie régionalisé, pourrait voir à la mise en place et à la gestion d'un service de premiers répondants ;

CONSIDÉRANT Qu'une présentation du service de premiers répondants, visant plus particulièrement sa raison d'être, son fonctionnement, sa mise en œuvre et son financement, a été effectuée lors d'une rencontre des représentants municipaux tenue le 16 octobre 2014 au centre communautaire de Sayabec à laquelle étaient présents des représentants de la municipalité de Sayabec;

CONSIDÉRANT Qu'après avoir pris connaissance des avantages de ce service pour la population et de ses implications financières pour la municipalité, le conseil de la municipalité de Sayabec juge à propos d'aller de l'avant dans la mise en place d'un service de premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec que le Conseil municipal de Sayabec déclare son intérêt pour un service de premiers répondants dans le secteur ouest de la MRC de La Matapédia comprenant les municipalités de Sayabec, Val-Brillant, St-Cléophas, St-Moïse, St-Noël et St-Damase, sous la gestion du service incendie de la MRC de la Matapédia et autorise les intervenants concernés, soit l'Agence régionale de santé et de services sociaux (ARSSS) du Bas-St-

Laurent, le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de La Matapédia et la MRC de La Matapédia à poursuivre les démarches visant sa mise sur pied dans les meilleurs délais.

Cette résolution abroge la résolution 2014-10-422.

Résolution 2014-11-474

Règlement 2012-03 – Rues de la municipalité

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement des différentes factures jointes ci-bas au coût de 14 751.37 \$, taxes incluses, pour des travaux dont le transport de gravier dans les rues Bellavance et Saint-Édouard.

RÈGLEMENT 2012-03 - RUES DE LA MUNICIPALITÉ									
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TPS	TVQ	62.80% DE TVQ	37.20% DE TVQ	MONTANT NET + 37.20% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Groupe Lechasseur	6507201468001348	559.36 \$	27.97 \$	55.80 \$	35.04 \$	20.76 \$	580.12 \$	643.13 \$	7 octobre 2014
									Rues Bellavance et St-Édouard
Groupe Lechasseur	6507201468001359	8 877.70 \$	443.89 \$	885.55 \$	556.13 \$	329.42 \$	9 207.12 \$	10 207.14 \$	8 octobre 2014
									Rues Bellavance et St-Édouard
2644-3101 Québec Inc.	119	3 393.00 \$	169.65 \$	338.45 \$	212.55 \$	125.90 \$	3 518.90 \$	3 901.10 \$	8 octobre 2014
									Transport de gravier
	TOTAL	12 830.06 \$	641.51 \$	1 279.80 \$	803.72 \$	476.08 \$	13 306.14 \$	14 751.37 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 14 109.86 \$ comprenant les travaux et 37.20% de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2012-03. Le montant de la TPS de 641.51 \$ et le 62.80% restant de la TVQ de 803.72 \$ seront payés à même le budget courant, soit le compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, se retire pour le point 17.

Résolution 2014-11-475

Règlement 2014-02 – Uniboard Canada

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 0000103357 à Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats au coût de 7 440.94 \$, taxes incluses, pour des services professionnels rendus pour le mois d'août 2014 dans le dossier concernant la contestation d'Uniboard Canada.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 6 711.94 \$ comprenant les services professionnels d'août 2014 et 37.20 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2014-02. Le montant de la TPS de 323.59 \$ et le 62.80% restant de la TVQ de 405.41 \$ seront payés à même le budget courant, soit le compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, revient à la réunion.

Résolution 2014-11-476

**Réserve financière –
Assainissement des eaux usées**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture ENV-4348 datée du 6 octobre 2014 à l'entreprise ASDR Environnement Inc. au coût de 40 664.57 \$, taxes incluses. Le financement de cette dépense sera remboursé à la réserve financière de l'assainissement des eaux usées.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 36 680.59 \$ comprenant les travaux de vidange de boues des étangs aérés et 37.20 % de la TVQ soit remboursée à même la réserve financière de l'assainissement des eaux usées. Le montant de la TPS de 1 768.41 \$ et le 62.80 % de la TVQ au montant de 2 215.57 \$ seront payés à même le budget courant, au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2014-11-477

Taxe d'accise 2014-2018

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 10015498 datée du 24 septembre 2014 à l'entreprise BPR Groupe-conseil au coût de 352.11 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels pour services rendus concernant le projet : alimentation en eau. Le financement de cette dépense sera remboursé à même la taxe d'accise 2014-2018.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 317.62 \$ comprenant les honoraires professionnels pour le projet d'alimentation en eau et le 37.20 % de la TVQ au montant de 11.37 \$ soit remboursée à même la taxe d'accise 2014-2018. Le montant de la TPS de 15.31 \$ et le 62.80 % de la TVQ au montant de 19.18 \$ seront payés à même le budget courant, au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2014-11-478

**Garage municipal – Poste
d'opérateur**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par

les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec de confirmer monsieur Serge Tremblay au poste d'opérateur saisonnier régulier. La date d'embauche de monsieur Tremblay sera déterminée selon les besoins du service des travaux publics.

Les points 21, 22, 25 et 27 sont remis à la réunion du 17 novembre 2014.

Résolution 2014-11-479

Société d'Habitation du Québec

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec de demander au gouvernement d'injecter des fonds dans les différents programmes d'amélioration de l'habitat dont ceux faisant partie de la Société d'Habitation du Québec.

Résolution 2014-11-480

MAMROT – Formulaire de l'eau potable

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter le dépôt du formulaire de l'usage de l'eau potable pour l'année 2013 déposé par monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et approuvé par le MAMROT le 1^{er} octobre 2014.

Résolution 2014-11-481

Rapport trimestriel – Eau potable

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter le dépôt du rapport sur la qualité de l'eau potable du troisième trimestre pour l'année 2014 présenté par monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics.

Résolution 2014-11-482

Prix Hommage bénévolat - Québec 2015

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de madame Marie Element, un jeune identifié par la Maison des jeunes de Sayabec et le Club Lions de Sayabec au prix Hommage bénévolat-Québec 2015. Ce prix vise à souligner l'engagement bénévole exceptionnel d'hommes et de femmes de toutes les régions du Québec. La période de mise en candidature se terminera le 12 décembre 2014. Ce prix vise à présenter les bénévoles ou les organismes qui méritent d'être honorés

pour leur engagement.

29.1. Place aux jeunes : Madame Danielle Marcoux, mairesse, informe les membres du conseil municipal que Place aux jeunes tiendra un dîner au Resto Coin le 29 novembre 2014.

Résolution 2014-11-483

**Centre local de
développement (CLD)**

Considérant l'importance du développement économique local pour assurer la prospérité de toutes les régions du Québec;

Considérant que le CLD est au cœur du développement économique local depuis 1998 et qu'il assume un rôle majeur et indispensable au développement de notre MRC et de nos municipalités;

Considérant que le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, entend couper le budget annuel accordé au développement économique local de 55 % (de 72 M\$ à 32 M\$);

Considérant que le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, entend interdire aux MRC de transférer l'exercice de leur compétence en développement économique local à leur CLD;

Considérant que ces décisions auront un impact négatif sur le développement économique de notre territoire et sur la qualité des services aux entrepreneurs de notre région;

Considérant que notre MRC et nos municipalités n'ont pas été consultées par leurs associations municipales, ni approuvées le projet de Pacte fiscal transitoire 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec **que la Municipalité de Sayabec :**

Dénonce l'intention du gouvernement du Québec d'interdire aux MRC de confier l'exercice de leur compétence en développement économique local à leur CLD;

Réaffirme le rôle du CLD comme partenaire et acteur clé en matière de développement économique local;

Appuie le maintien du financement du développement économique local et la possibilité de confier l'exercice de cette compétence au CLD afin de préserver l'expertise et les services de qualités qui sont offerts aux entrepreneurs par des équipes compétentes et dévouées à leur milieu.

Résolution 2014-11-484

**SADC-Office du Tourisme
Matapédien**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de mesdames Marielle Roy, conseillère, et Pascale Turcotte, agente de développement économique, au Forum concernant la mise en place d'un Office du Tourisme dans La Matapédia. Cette rencontre aura lieu le 20 novembre 2014 à la Station de ski Val-D'Irène de 8h à 15 h.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent le remboursement des frais de déplacement selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

30. À la période de questions, un citoyen s'informe de l'entretien de la route Melucq.

Une personne demande de ne plus déposer de la neige sur le terrain appartenant à Texaco.

Résolution 2014-11-485

Ajournement de la séance

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux que la séance soit levée à 20 h 45 et qu'elle soit ajournée au 17 novembre 2014 à 20 h.

Danielle Marcoux
Mairesse

Francis Ouellet
Directeur général et secrétaire-
trésorier